



RENDEZ NOUS NOTRE TEMPS!



Avec leur communiqué commun les Organisations Syndicale de Bus ont déclenchées le processus d'alarme sociale que la direction du département conteste.

C'est pourquoi la CGT et FO poursuivent cette procédure, demandant le retrait du CEG et le retour aux règles justes, lisibles et collectives qui prévalaient jusqu'au 31 décembre 2007.

Plus les agents se rassemblent contre le CEG autour des initiatives proposées par les Organisations Syndicale et plus les masques de la direction tombent.

Construit à son origine pour créer plus d'équité entre les agents, on arrive aujourd'hui à contraindre les agents à travailler plus.

Passé les effets d'annonce, après deux ans où nous avons subit le dispositif, la logique du système saute aux yeux de tous.

En créant des comptes ÉCART, (Généralisé, Temps de Travail ou Repos), la direction a crée des ÉCARTS. Ces Écarts génèrent aujourd'hui une dette de temps des agents envers la direction.

Dans un premier temps, ce sont les repos qui ont servi de variable d'ajustement. Devant le tollé et l'intervention unanime des syndicats, la direction a procédé à un premier recul. Elle a proposée de bloquer le dispositif de « vases communicants » entre ÉCART TEMPS et ÉCART REPOS.

Si c'est un recul, c'est loin d'être suffisant.

Aujourd'hui voilà ce qui est proposé dans les dépôts : « *Si les agents ont des Écarts de temps, nous les descendrons de leur roulements pour leur donner des services plus longs* ».

Jusqu'au 31 décembre 2007, il y a à peine plus de 2 ans, nous avions des « TM » qui rendaient automatiquement la moyenne, **aucun Écart possible**.

Aujourd'hui, nous avons des **Comptes Écarts** et en déclinant les mêmes « TM » qu'il y a deux ans, nous devons du temps à la direction. Nous avons raison de ne pas trouver cela moderne, nous avons raison de ne pas trouver cela juste et équitable.

C'est pourquoi les organisations syndicales **CGT et FO**, pour aller jusqu'au bout de la démarche engagée, déposent dans l'unité, une alarme sociale qui en cas de constat de désaccord se solderait par le dépôt d'un préavis de grève pour le jeudi 11 Février 2010.

Paris le 19 janvier 2010

J'ai reçu le 4 janvier un texte daté du 29 décembre intitulé « Communiqué commun des Organisations Syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA transports/Indépendants ».

Les auteurs de ce texte indiquent que « ce communiqué tient lieu d'alarme sociale ». Ce texte n'étant pas signé par les Délégués Syndicaux dûment mandatés par leur Organisation Syndicale, je vous informe que je ne peux reconnaître la qualité d'alarme sociale à ce communiqué.

BUROND
2009 - 50001

Paris, le 08 JAN. 2010

La direction joue la montre et la procédure, ce qui prouve qu'elle est très mal à l'aise sur le CEG face à la colère des agents!

Monsieur le Délégué Central

J'ai reçu le 4 janvier un texte daté du 29 décembre intitulé « Communiqué commun des Organisations Syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA transports/Indépendants ».

Les auteurs de ce texte indiquent que « ce communiqué tient lieu d'alarme sociale ». Ce texte n'étant pas signé par les Délégués Syndicaux dûment mandatés par leur Organisation Syndicale, je vous informe que je ne peux reconnaître la qualité d'alarme sociale à ce communiqué.

Toutefois, nombre de sujets évoqués dans ce communiqué sont abordés au cours d'audiences ayant déjà eu lieu ou à venir. Étant très attaché à un dialogue social de qualité, je reste à votre écoute, dans ce cadre, pour aborder ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Central, l'expression de

Christian GUILBERT
Responsable de la Politique Sociale
et des Ressources Humaines



Paris, le 19 janvier 2010

M. Emmanuel TRAMOND
Directeur du Département BUS
LAC A51
54, quai de la Rapée
75599 PARIS Cedex 12

Objet : Alarme sociale

REF : 20/2010

Monsieur le Directeur de département,

Dans un courrier en date du 8 janvier 2010 signé de Monsieur Christian GUILBERT, la direction du département BUS refuse de reconnaître le communiqué commun des organisations syndicales signataires en tant qu'alarme sociale.

Par delà l'aspect contestable de cette manœuvre et pour réitérer nos demandes, nous déposons une alarme sociale sur les deux premiers points du communiqué qui sont liés :

- Le retrait pur et simple du Compte Écart Généralisé;
- Le retour au principe d'un socle commun de règles collectives.

Les machinistes-receveurs du département BUS sont confrontés aujourd'hui à une déréglementation du temps de travail et des repos obtenus lors des négociations RTT. Les agents sont mécontents de l'opacité des comptes mis en place par la direction et de ne plus pouvoir maîtriser leur temps. Le retour à la situation qui prévalait avant le 1er janvier 2008 s'impose par conséquent.

Par ailleurs, ce dispositif de CEG génère un surcroît de travail pour les agents chargés de la fonction RH et crée des tensions entre les agents de ces services pour beaucoup issus de l'encadrement et les Machinistes Receveurs.

C'est pourquoi, conformément au droit syndical, nous déposons une alarme sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Cgt Bus

Cyrille BROWN

Pour FO BUS

Éric ABÉBERRY

Pour l'UGICT-CGT

Lysianne LEMIGNON

Pour FO ATMIC

Joël LIBAN